

# Highgate School Inscription en FBBF



Pour plus d'informations sur les classes bilingues, cliquez [ici](#)

## Objectif

L'inscription à Highgate School est soumise à sectorisation, conformément à la procédure prévue par le ministère de l'Éducation. L'inscription en filière bilingue et binationale française (FBBF) exige de remplir certaines conditions et de pouvoir le prouver, tout en se conformant par ailleurs au règlement en vigueur concernant les inscriptions à l'école.

## Explications

Highgate School offre une filière bilingue et binationale française qui n'est pas reconnue par l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE). Les élèves reçoivent un enseignement bilingue fondé sur un programme scolaire harmonisé et sont évalués selon les normes de réussite du curriculum australien.

Lorsqu'un ou une élève postule en filière bilingue à un niveau supérieur à la « reception » (qui correspond à la grande section de maternelle et constitue la première année de scolarisation formelle dans le système scolaire d'Australie méridionale), nous devons évaluer son niveau de français. C'est nécessaire pour que tous les élèves puissent s'épanouir en classe bilingue.

## But

Le but de ce règlement est de présenter les critères d'admissibilité et de retrait de la FBBF.

## Mise en œuvre

Les familles qui résident dans la zone de Highgate School peuvent inscrire leurs enfants en filière bilingue au niveau « reception ». Pour les autres niveaux, l'admission dépend de la capacité de l'élève à remplir les exigences linguistiques de la filière.

Pour pouvoir s'inscrire en année 1 à 6, les élèves doivent passer un entretien et une évaluation et montrer leur capacité à satisfaire au moins un des critères d'admissibilité qui sont mentionnés dans le tableau plus bas.

Si les demandes d'inscription sont supérieures au nombre de places disponibles, les critères suivants s'appliqueront aux étudiants qui ont fait preuve d'un niveau de français approprié à la classe où ils et elles souhaitent s'inscrire :

- Présence de frères et sœurs déjà inscrits à Highgate School.
- Engagement pour une éducation bilingue français/anglais à Highgate School, à travers un entretien mené avec le candidat et sa famille.

La décision finale d'admission ou de refus d'une candidature revient à la directrice et prend en compte la situation personnelle de l'enfant concerné.

# Highgate School Inscription en FBBF



## Critères d'admissibilité

### [Règlement d'inscription du ministère de l'Éducation](#)

#### **Pour l'année de « reception » :**

##### Âge de la scolarité obligatoire :

En Australie méridionale, tous les enfants âgés de 6 à 16 ans doivent être inscrits à l'école et scolarisés, selon l'Education and Children's Services Act de 2019 (SA).

##### Critères d'admissibilité pour l'inscription à l'école :

Tous les enfants et jeunes gens ayant atteint l'âge de la scolarité obligatoire peuvent s'inscrire dans une école publique, à condition de vivre en Australie méridionale et

- d'être citoyen australien ou résident permanent, ou bien
- d'être un étudiant en possession d'un visa spécifique approprié ou d'une Immicard ; l'inscription est soumise à conditions, parmi lesquelles le paiement éventuel de droits d'inscription. Vous pouvez consulter l'[international student program website](#).

##### Entrée à l'école

Si le cinquième anniversaire de votre enfant a lieu avant le 1<sup>er</sup> mai de l'année en cours, elle ou il pourra entrer à l'école au début de l'année scolaire. S'il ou elle fête ses 5 ans après le 30 avril, l'entrée à l'école se fera l'année suivante.

Votre enfant est admissible en « reception » dans le cadre de la FBBF de Highgate School si :

- Il ou elle est française, binationale ou francophone  
OU
- Il ou elle vit dans la zone de Highgate School  
OU
- Il ou elle a un frère ou une sœur déjà inscrits à Highgate School.

En plus des situation décrites ci-dessus, d'autres cas pourront être envisagés par la directrice.

##### Pour les autres niveaux :

L'admission dépend de la capacité du candidat à satisfaire les exigences linguistiques d'une filière bilingue et binationale, estimée à l'aide d'un entretien et d'une évaluation.

## Documents requis

Critère	Document
Habiter dans la zone de Highgate School <a href="https://www.highgates.sa.edu.au/parents/zoning/">https://www.highgates.sa.edu.au/parents/zoning/</a> <a href="https://www.education.sa.gov.au/parents-and-families/enrol-school-or-preschool/find-school-zone-or-preschool-catchment-area">https://www.education.sa.gov.au/parents-and-families/enrol-school-or-preschool/find-school-zone-or-preschool-catchment-area</a>	<b>Deux</b> documents établissant le lieu de résidence (« rates » (taxe d'habitation/foncière), contrat de location, facture de services publics, etc.)

# Highgate School Inscription en FBBF



Expérience de la langue française (dans le pays)  L'enfant ou le parent a vécu dans un pays francophone pendant au moins six mois consécutifs	<b>Un</b> document comportant le lieu de résidence (« rates » (taxe d'habitation/foncière), contrat de location, facture de services publics, contrat de travail, permis de conduire, etc.)
Expérience de la langue française (à l'école)  Inscription dans une école du réseau AEFÉ  ET/OU  Inscription dans une école francophone  ET/OU  Inscription dans une école internationale comportant une filière francophone	Preuve d'inscription
Expérience de la langue française (en famille)  Parent(s) francophone(s) à la maison	Diplôme (lycée, université) émanant d'un pays ou d'une institution francophone  Preuve d'achèvement d'un cycle d'études françaises en école secondaire ou de majeure en français à l'université
Engagement pour l'apprentissage des langues étrangères  L'enfant parle une autre langue que l'anglais ou le français à la maison  OU  La famille fait preuve d'un intérêt certain pour la langue et la culture françaises	Preuves diverses

## Procédure de retrait

### Quelques conseils

Nous demandons aux familles de faire preuve d'engagement envers la FBBP et de comprendre que, pour certains élèves, le développement des compétences de littératie pourra être retardé jusqu'à la fin de la troisième année. Le retrait potentiel est à la discrétion de la directrice et sera envisagé en partenariat avec les familles. Il est possible que des documents permettant d'étayer les raisons du retrait soient demandés.